



Bernard Pellarin, 10 ans déjà ...

Samedi 20 mai 2017, une assistance nombreuse s'est réunie au cimetière de Cruseilles pour commémorer les dix ans de la disparition de Bernard Pellarin, qui nous a quittés le 17 mai 2007.

Sa Commune et sa famille ont souhaité que cette cérémonie soit à son image, simple et humaine et en lien avec la population qui était invitée à s'y joindre.

Dresser l'éloge d'une telle personnalité n'est pas un exercice facile, tant il a de réalisations à son actif. Les discours d'hommages qui se sont succédé se sont appliqués à démontrer, exemples à la clé, ses talents de visionnaire, ainsi qu'à retracer ses actions les plus marquantes que se soit au niveau de sa Commune, du District, du Département, de la Région ou du Sénat.

Il fait figure de précurseur en bien des domaines : décentralisation, infrastructures routières, expansion économique et touristique, enseignement, logement social, loisirs, autant de thèmes où ses idées d'hier restent plus que jamais d'actualité.

Le cadre de vie exceptionnel dont nous jouissons depuis des décennies, c'est en grande partie à lui que nous le devons, grâce aux projets ambitieux qu'il a su initier et mener à bien pour "son" territoire, avec le souci permanent de capter les meilleures opportunités de financement afin de ne pas déséquilibrer les finances des collectivités dont il a eu la charge.

Son charisme naturel lui a permis de mobiliser les moyens et les compétences nécessaires pour poursuivre ses buts, et aucun obstacle ne semblait insurmontable quand c'est lui qui avait tracé la route.

A l'époque, il lui en aura fallu, de l'audace, de la persuasion et de la persévérance pour convaincre 13 communes de se rassembler en un district rural -le premier de France- et pour qu'elles puissent toutes en recueillir les bénéfices sans pour autant renoncer à leur authenticité.

De sa brillante carrière politique il n'a tiré ni orgueil ni distance vis-à-vis de ses administrés, il a fait preuve d'un humanisme rare et nombreuses sont les personnes qui peuvent en témoigner.

Figure emblématique de Cruseilles, il mérite toute notre reconnaissance pour l'héritage qu'il nous a laissé et que nous avons à cœur de faire prospérer en tâchant modestement de poursuivre sa trace...

Cette citation de Claire Elisabeth de Vergennes lui correspond parfaitement :

"Les grands hommes ne sont utiles à leur siècle que lorsqu'ils ont l'intelligence de le comprendre unie à la force de le devancer".

Le Maire, Daniel Bouchet

- 1959 - 1970** : Secrétaire général du Département
- 1965 - 1995** : Maire de Cruseilles et Président du District rural
- 1970** : Élu Conseiller Général
- 1973** - Fondateur du 1^{er} District rural de France
- 1973 - 1986** : Siège au Conseil Régional
- 1977** : Sénateur de la Haute-Savoie
- 1979** : Président du Conseil Général
- 1995** : Quitte la Mairie et le Sénat
- 1998** : Quitte la présidence du Conseil Général

PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE (MSP)

1/ Vente à TERACTEM des terrains constituant l'emprise foncière du projet : avenant à la promesse synallagmatique de vente

Par délibération n°2016/80 en date du 5/9/16, le Conseil a approuvé la vente à TERACTEM du tènement foncier permettant la réalisation de la MSP pour un montant de 290 000€ et a donné son accord pour constituer, au profit de l'acquéreur, une servitude d'accès réelle et perpétuelle permettant la réalisation de la rampe d'accès aux parkings de l'immeuble. Enfin, il a autorisé M. le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique ainsi que toutes pièces afférentes.

La promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives a été signée le 26/10/16. Depuis, la Commune a sollicité TERACTEM pour étendre la capacité de stationnement souterrain du projet, ce qui nécessite de lui vendre un volume souterrain complémentaire permettant la réalisation de 21 places environ, pour un montant estimé à 40 000 €. Afin de mettre en œuvre une démarche identique et cohérente sur l'ensemble du projet, il est proposé de faire établir un avenant à la promesse de vente du 26/10/16 pour céder à TERACTEM un seul volume comprenant la Maison de santé et le parking souterrain. Le montant total de la cession serait de 330 000€ HT (correspondant aux montants du terrain initial et du volume souterrain complémentaire). Le service de France Domaines, consulté le 13/4/17 a estimé la valeur du volume à 326 500 €, se décomposant en la valeur du tréfonds estimée à 36 500 € et la valeur du tènement estimée à 290 000 €. Cette modification nécessite également d'ajouter à la promesse initiale la constitution sans indemnité des servitudes réelles et perpétuelles complémentaires suivantes :

1/ *Au profit de l'acquéreur, une servitude d'accès permettant la réalisation d'une grille de ventilation du parking souterrain et d'un escalier de secours au Sud-Ouest du programme.*

2/ *Au profit du vendeur, une servitude d'accès permettant la réalisation d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales devant être réalisé en sous face de la dalle haute du parking souterrain par l'acquéreur.*

3/ *Au profit de l'acquéreur, une servitude d'accès permettant la réalisation de grilles de ventilation sur le cheminement piéton en rez-de-chaussée à l'Est du programme étant entendu que l'entretien et la maintenance de ces ouvrages incomberont à la charge exclusive de l'acquéreur qui s'engagera à les maintenir strictement à la même altimétrie que le revêtement du passage piétons.*

La servitude prévue en page 4 de la promesse initiale et destinée à la création de la rampe d'accès au parking souterrain est modifiée et complétée ainsi :

Accès au programme et aux parkings souterrains grevant la parcelle D 1963

Dans l'hypothèse où, au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique réitérant la promesse de vente telle qu'amendée par l'avenant, la Commune deviendrait propriétaire des parcelles D 1963 et D 1964 appartenant ce jour à Mme DUCRUET, la servitude sur la parcelle D 86 (dont la constitution a été envisagée aux termes de la promesse initiale en bas de la page 4) ferait l'objet d'une modification de tracé pour aboutir sur le domaine public en passant par ladite parcelle cadastrée D 1963.

En revanche, dans l'hypothèse où la Commune ne serait pas propriétaire de ladite parcelle D 1963 au plus tard le jour de la signature de l'acte authentique réitérant la promesse de vente telle qu'amendée par l'avenant, il serait alors fait retour au tracé d'origine de ladite servitude, tel que défini aux termes de la promesse originaires. Il en résulterait alors les deux conséquences suivantes :

-une indemnité financière à la charge de la Commune au profit de TERACTEM d'un montant 30.000 € HT l'indemnisant des frais de reprises d'études techniques,

-un décalage des délais convenus : les délais convenus seraient ainsi prorogés d'une durée de 3 mois.

Les clauses prévues par la promesse synallagmatique de vente du 26/10/16 non modifiées par les termes de la présente délibération et de l'avenant à venir demeurent valables.

Considérant l'ensemble de ces éléments, M. le Maire propose au Conseil d'approuver la passation d'un avenant à la promesse synallagmatique de vente 26/10/16 tel que décrit ci-dessus. Le Conseil après en avoir délibéré, approuve cet avenant.

2/Acquisition par la Commune de parcelles appartenant à Mme P. Ducruet

M. le Maire après avoir fait quelques rappels (vente à TERACTEM d'un tène-

ment foncier de 1000 m² et composition de l'opération MSP) informe que le parking en sous-sol de l'immeuble sera complété par des garages souterrains attenants, visant à compléter l'offre de stationnement en surface pour les riverains.

Dans le cadre de ce projet, la Commune souhaite aujourd'hui acquérir auprès de Mme P. Ducruet la parcelle bâtie D 1963 (emprise comprenant 4 garages) et la parcelle non bâtie D 1964, d'une surface totale d'environ 250 m², en vue, d'une part, de compléter la réserve foncière existante derrière le futur bâtiment de la maison de santé et d'autre part, de permettre de réaliser une rampe d'accès au parking souterrain du projet. Mme Paulette Ducruet accepte de vendre ses deux parcelles au prix de 130 000 € et selon les conditions fixées par un protocole d'accord. M. le Maire propose donc aux membres du Conseil d'approuver l'acquisition des dites parcelles pour 130 000€ et de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à cette acquisition. Le Conseil approuve l'ensemble de ces propositions.

3/ Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Savoie et à la Région

M. le Maire rappelle les délibérations acceptées par le Conseil en date du 24/11/16 relatives aux coûts des acquisitions foncières d'une part, et, d'autre part, ceux des travaux pour la réalisation la MSP. Or, depuis cette délibération, le montage de l'opération a évolué pour intégrer le nouvel emplacement de la rampe d'accès du futur parking souterrain et compléter l'offre de stationnement en sous-sol initialement prévue au projet.

Le projet reste scindé en trois phases :

- Phase 1 : Acquisition du foncier par la Commune,
- Phase 2 : Construction par TERACTEM d'un ensemble immobilier,
- Phase 3 : Cession à la Commune d'une partie des locaux de la MSP et travaux d'aménagements intérieurs

M. le Maire propose au Conseil de solliciter des participations financières à la Région pour 200 000 € et au Conseil Départemental 74 pour 100 000 € et d'approuver le plan de financement prévisionnel joint au dossier de subventions. Le Conseil accepte l'ensemble de ces propositions.

Définition d'une zone bleue ?


En agglomération, la zone bleue qui autorise le stationnement gratuit des véhicules, a pour but de permettre une rotation des stationnements, particulièrement sur des voies commerçantes et à fort trafic. Cette autorisation de stationnement gratuit se doit donc d'être limitée dans le temps.

Pourquoi une telle réglementation sur notre Commune ?

Cette zone est très attendue par les Commerçants, représentés par Union Commerciale du Pays de Cruseilles ; c'est pourquoi l'UCPC a été largement entendue en participant à l'ensemble des réunions qui se sont tenues en mairie avec le cabinet d'études. Ensemble, le périmètre a été fixé : il fixe la rotation des véhicules sur la zone commerçante, l'accès au centre ville, il identifie les emplacements spécifiques que sont : les arrêts de 10 minutes, les livraisons, les transports de fonds, les personnes à mobilité réduite.

Quel est le périmètre de cette zone ?

La zone bleue a été réactivée depuis le 1^{er} juin 2017 par un nouveau périmètre, une nouvelle signalétique horizontale et verticale.



Définition du périmètre

Périmètre

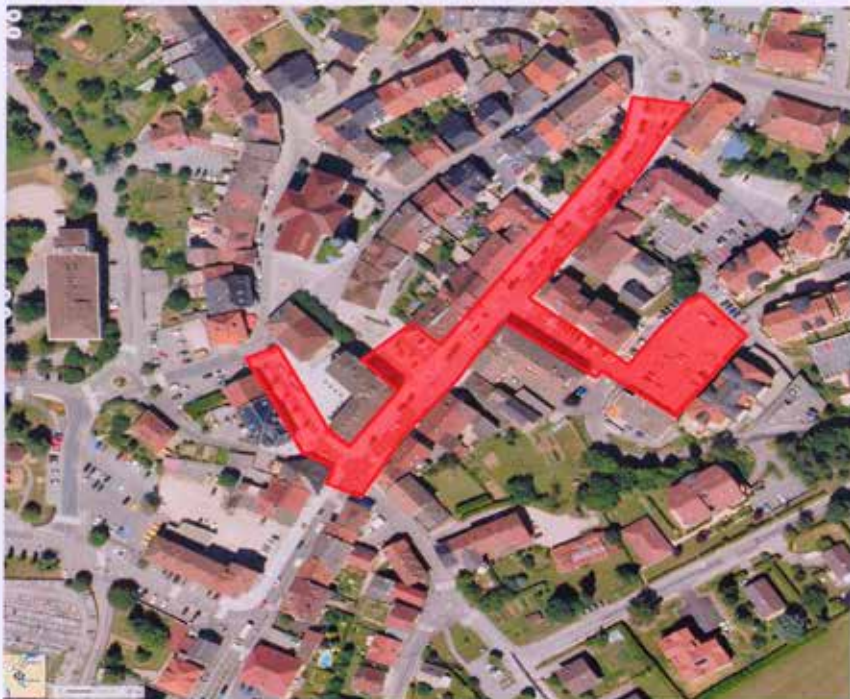
- Grand' Rue entre le giratoire D1201 / Route des Dronières / Rue de la Charrière et le carrefour D1201/ Route du Suet
- Place de la Mairie
- Place du Monument
- Place de la Fontaine

Avantages

- Permet une rotation sur les zones les plus proches des commerces et des services
- Zone compacte et continue

Attention

- Stationnement riverains contigus à la zone, place de la Fontaine



Commune de CRUSEILLES - Zone bleue



Comment et quand réglementer la zone bleue ?

La durée du stationnement est contrôlée par un disque qui doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement. Il s'agit d'un modèle normalisé européen.

Passé un délai de tolérance de quelques semaines, la Commune se dotera des moyens nécessaires pour faire respecter la zone bleue.

Adoptez les bons réflexes en utilisant le disque bleu joint au bulletin

Dépôt des demandes d'urbanisme du 15 mars au 18 mai 2017

PERMIS DE CONSTRUIRE et PC MODIFICATIFS

GOUBIES Adrien	Chemin des Moyettes- Le Noiret	Construction d'une maison individuelle avec un garage intégré au volume de la construction
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES	126 Avenue des Ebeaux	Réalisation d'un complexe sportif sur le site du gymnase des Ebeaux existant
MELTZER Michaël	165 Chemin des Résistants	Suppression du bardage gris anthracite. Modification de la menuiserie en façade Est
FIORESE Bruno	Route de Chosal	Construction d'une villa R+1 sur sous sol
SCI CRUSEILLES NATURA 2016	Route de l'Arthaz	Modifications de façades, réduction emprise sous-sol sous les bâtiments A, C, D et E
CATTON Hubert	Le Biollay	Transfert du permis de construire accordé à M. STASSIN
ELINCK Jean-Pierre	Route du Noiret	Construction d'une villa individuelle
TISON Bernard et Chantal	Les Culées - Le Noiret	Construction d'une villa individuelle
SCCV L'AUBEPINE	Route du Suet	Transfert du permis de construire accordé à CCM TRANSACTIONS
DANIELOU Vincent et Marie-Emmanuelle	Route du Noiret	Construction d'une maison individuelle.
PRIOULT Jérémy	Rue de Chevoinche	Réalisation d'une piscine DESJOYAUX
GAEC TROINEX	Troinex	Construction d'une extension d'une exploitation agricole existante

PERMIS DE DÉMOLIR

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES	Route des Dronières	Démolition de l'ancien hangar à sel
----------------------------------------------	---------------------	-------------------------------------

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

ADJERIME Salima	60 Impasse des Roseaux - Le Noiret	Construction d'une piscine DESJOYAUX
HOYNANT Philippe	275 Rue des Grands Champs	Réalisation d'une clôture avec murette avec lames composites
HUMBERT Alexandre	4125 Route de Chosal	Création d'une pergola bioclimatique
BANCHEREAU Pascal	1709 Route du Salève - l'Abergement	Clôture d'une partie du terrain
DROCOURT Laurent	52 Place des Burgondes - Le Noiret	Réfection toiture en tuiles et pose de 2 vélux
ENEDIS	Route du Salève	Pose d'un poste de transformation HTA / BT
RENZI Paolo	48 Rue du Centre	Aménagement des combles - création de 3 fenêtres de toit
GIRARD Coraline	212 Chemin des Fourches	Pose d'une piscine hexagonale en bois
CONSEIL DEPARTEMENTAL	87 Route d'Annecy	Pose de fenêtre de toit
SAGE Daniel	475 Route des Goths	Ouvertures de 2 porte-fenêtres côté Sud et 2 fenêtres de toiture
Consorts BONHOMME	4559 Route de Chosal	Division en vue de construire
PETELAT Pierre	129 Route de Deyrier	Réalisation d'une pergola extérieure à la maison
BUCHONNET Stéphane	37 Impasse des Roitelets	Réfection toiture en tuiles et pose d'un vélux
IMMOBILIERE SAVOIE LEMAN	Route des Dronières	Division en vue de construire

Des travaux sur la Commune

Bistrot des ponts

Touche finale pour ce chantier avec la réalisation de la terrasse en bois devant l'entrée du bâtiment et les dernières petites retouches intérieures, ainsi, l'Office du Tourisme a pu s'installer en juin sur le site.



Fleurissement

Des massifs floraux longeront la piste cyclable route des Dronières, des gabions agrémentés par des jardinières égayeront le parking du Pontet.



Quant à l'entrée de Cruseilles (Sens Annecy/Genève), elle est embellie par un petit chalet construit par les agents du service technique. Celui-ci sera habillé en fonction des saisons. Dans le respect des traditions architecturales son toit sera réalisé en tavaillons.

... Des travaux sur la Commune ...



Secteur Arthaz/Routes de l'Usine et de Becon/ La Molière

L'ensemble des travaux importants sur ce secteur est terminé. A ce jour, seuls les travaux à effectuer par avenant aux marchés seront réalisés dans l'automne, ils concernent principalement la route de Becon. Quant à la partie avale de la route de l'Arthaz actuellement non finalisée, la Municipalité a décidé d'attendre le démarrage de la promotion immobilière pour éviter des coûts supplémentaires (« faire, défaire et refaire »).



Travaux de la CCPC

La CCPC a procédé à la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eau potable à l'arrière de la Mairie, place de la Mairie.

Face à l'EHPAD, 4 containers d'ordures ménagères viennent d'être mis en service.



Progressivement, la CCPC uniformise l'ensemble du matériel de collectes des ordures ménagères sur le territoire.



La Mairie

Après une démolition complexe des planchers, le bâtiment commence à prendre de la surface au sol. Après avoir consolidé les fondations du bâtiment, nous pouvons entrevoir les volumes des archives du sous-sol, la chaufferie et la base de la cage de l'escalier. Les dalles du RDC et du 1^{er} étage sont finalisées et permettent de redéfinir les espaces de la salle consulaire, de l'accueil, des sanitaires et des bureaux. L'élévation des dalles continuera jusqu'en juillet, la période estivale sera réservée au séchage. Seul l'escalier en pierre est épargné pour conserver l'authenticité du bâtiment. La coordination des entreprises de chauffage et d'électricité est primordiale afin d'anticiper les réseaux de distribution de l'ensemble des bureaux.

Dès la rentrée de septembre, les travaux d'isolation et de doublages pourront alors débuter.



... Service enfance jeunesse ...

Nous voilà partis à l'aventure !!!

Pour la première semaine des vacances de printemps, le Centre de loisirs de Cruseilles a été placé sous le thème de la nature.

Nos petits aventuriers se sont épanouis dans la forêt pour l'explorer, pour Construire des cabanes et aussi pour jardiner.

C'était l'occasion de les initier au respect de la nature et d'évoquer l'importance de la citoyenneté dans l'environnement.

Puis, tous téméraires, ils se sont baladés de branches en branches sur le parcours de Tactiq' Aventure de Cruseilles. La hauteur ne leur a même pas fait peur !

Pour la deuxième semaine des vacances, c'est le domaine du fantastique qui a envahi le Centre de loisirs.

Les enfants ont été plongés dans le monde d'Alice aux pays des Merveilles pour les petits et celui de Tim Burton pour les grands.

Puis tous ensemble, ils ont découvert les impressionnantes créatures que sont les ours des cavernes à Entremont-le-vieux !

Le Centre de loisirs de Cruseilles vous attend aux prochaines vacances d'été pour de nouvelles aventures qui auront lieu du **10 au 28 Juillet et du 16 août au 1^{er} septembre.**

Vous trouverez prochainement le programme sur le site de la mairie.

Nous vous attendons nombreux pour profiter des activités et des sorties passionnantes prévues pour cet été.

Kévin Roblot, Animation du service Enfance/Jeunesse

La mairie de CRUSEILLES recrute pour la rentrée scolaire 2017/2018, des agents périscolaires durant la période scolaire à raison de 13h par semaine :
- Cantine de 11h15 à 13h15
- TAP de 15h à 16h15

Mission de l'agent :
Encadrer et animer un groupe d'enfants.

CV et lettre de motivation à envoyer en Mairie de Cruseilles

... L'EHPAD, un lieu de vie et de soins ...

**L'ÉHPAD Salève-Glières accueille environ 120 personnes âgées sur ses deux sites.
A Groisy comme à Cruseilles, la plus grande attention leur est portée.**

ÉHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

A lui seul, cet acronyme dit tout de sa fonction. Un EHPAD n'est pas une « simple » maison de retraite. C'est certes un lieu de vie, mais c'est aussi un lieu de soins qui accueille ceux et celles qui ne peuvent plus vivre seuls. L'EHPAD Salève-Glières n'échappe pas à la règle. Les quelque 120 personnes âgées qui y sont abritées ont toutes besoin d'un suivi médical, de soins spécifiques ou d'aide pour des gestes quotidiens. Autant d'attentions apportées par un personnel qualifié.

Une centaine d'employés œuvre au bien-être des résidents sur les deux sites composant l'unique entité juridique intitulée EHPAD Salève-Glières. Regroupées sous cette même bannière en 2014, les maisons de Groisy et de Cruseilles sont toutes deux dirigées par Fanny Mande. « Groisy est un établissement plus petit, détaille-t-elle, situé à la campagne, alors que celui de Cruseilles est basé en ville. » Le premier compte 40 lits et le second 80, ce qui justifie l'inégale répartition des emplois : une soixantaine à Cruseilles et une quarantaine à Groisy. Pour autant, bon nombre de salariés officient sur les deux établissements, à l'image de la psychologue, de l'animatrice, du médecin coordinateur, du cadre de santé, ou encore, de la directrice elle-même. Ce va-et-vient entre les deux foyers a d'ailleurs largement motivé la fusion de 2014.



« C'est l'exemple type d'une mutualisation qui marche bien, note Daniel Bouchet, maire de Cruseilles. Groisy était trop petit pour rester seul, et la fusion a donné une autre dimension à Cruseilles. »

Doté d'un budget global annuel de cinq millions d'euros (alimenté à 50 % par le prix à la journée des résidents, à 15 % par le Conseil départemental et à 35 % par l'Agence régionale de santé), cet établissement public autonome décide lui-même des admissions. Et la liste d'attente est longue... « Priorité est donnée aux habitants du territoire et à leurs familles », indique la directrice. « Cela permet de placer les gens sans trop modifier leur environnement, renchérit le maire de Groisy, Henri Chaumontet. Leurs familles peuvent facilement venir les voir. » Une proximité essentielle pour maintenir les liens. D'autant que la durée moyenne de séjour s'établit à 4 ans et demi, contre deux ans au plan national. « Avec l'allongement de la durée de la vie en bonne santé, les personnes âgées arrivent chez nous de plus en plus tard, explique Fanny Mande. Elles ont 88 ans en moyenne et sont souvent victimes de poly-pathologies : démence, handicaps, troubles cardiaques ou autres... »

D'où la nécessité d'avoir un personnel compétent que l'EHPAD a pourtant du mal à fidéliser. La proximité de la Suisse n'y est pas étrangère. « Nous essayons de leur offrir de très bonnes conditions de travail, poursuit-elle. Chaque aide-soignant n'a par exemple que 8 résidents en charge chaque matin, contre 10 à 15 en général ailleurs. Nous sommes aussi attentifs à varier leurs tâches en leur permettant notamment d'accompagner les personnes âgées lors de sorties, d'ateliers ou d'animations. Et puis, chaque agent dispose de sa tablette qui lui facilite le travail et le rend plus intéressant. »

**Tout cela dans un seul et unique objectif :
améliorer la qualité des services et rendre la fin de vie moins difficile.**



... L'EHPAD, un lieu de vie et de soins ...

Le rôle des mairies

L'EHPAD est complètement autonome. Cependant, les maires de Cruseilles et de Groisy font partie de son conseil d'administration. Les communes ne participent pas au budget, elles ont seulement un rôle de supervision et de coordination globales. Elles n'interviennent pas non plus pour les décisions d'admission.

En photo :

Mme Mandé, la Directrice, Monsieur le Maire de Groisy, Henri Chaumontet et le Maire de Cruseilles, Daniel Bouchet



Des travaux en perspectives

Le site de Cruseilles, dont l'établissement public autonome est propriétaire, va faire l'objet de travaux conséquents dans les années à venir. L'objectif est de le remettre aux normes. Le chantier, qui devrait durer deux ans, aura lieu en site occupé, d'où une certaine complexité. Une extension de douze chambres sera d'abord créée avant de supprimer douze autres chambres dans les étages. L'idée est de faire 68 chambres dans les 80 existantes (et donc de les agrandir).

A Groisy, la problématique est autre puisque depuis le 1er janvier 2017, les bâtiments – qui appartenaient auparavant à la Communauté de communes - sont tombés dans l'escarcelle du Grand Annecy.



En pratique

Pour les inscriptions, l'EHPAD rappelle qu'il est inutile de faire deux demandes distinctes. Un seul fichier suffit pour les deux établissements.

Enfin, si vous voulez en savoir plus, rendez-vous sur son site internet : www.ehpadsaleveglieres.fr.

Vous y trouverez notamment le programme des animations dont bénéficient les résidents.

Repas des aînés

Rendez-vous **samedi 7 octobre à 12h** au restaurant scolaire des Ébeaux. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Mairie invitent à son traditionnel repas des Aînés les personnes âgées de 68 ans et plus, domiciliées ou nées à Cruseilles.

Pour une organisation efficace, nous vous remercions de bien vouloir **vous inscrire avant le 23 septembre 2017** auprès du secrétariat de la mairie, soit par téléphone au 04 50 32 10 33 soit par courriel : mairie@cruseilles.fr

Le conjoint, qui ne remplit pas les conditions d'inscription (âge, domicile), pourra venir à ce repas moyennant une contribution financière.

En cas d'empêchement, merci de bien vouloir en informer les secrétaires de Mairie, pour éviter toute commande inutile de repas.

Les membres du CCAS et du Conseil Municipal se réjouissent de vous accueillir pour partager cet instant convivial et tant attendu.

Brigitte Carlioz, pour le CCAS

État Civil

Bienvenue

Laura Marija MACQUART le 31 mars 2017
521 route de Fésigny

Tao Denis Gilbert ESNAULT le 25 mars 2017
78 rue des Frênes

Candice LEGRAND le 20 mars 2017
171 route de l'Usine

Sia Odile Christine COTTET le 28 février 2017
95 chemin des Lirons

Décès

Virginie RICHARD née BILLARD
le 16 avril 2017 à 97 ans

Michel AILLOUD
le 11 avril 2017 à 73 ans

Paul AVET
le 25 mars 2017 à 99 ans

Christian HUMBERT
le 23 mars 2017 à 62 ans

Claude CECCHI
le 4 mars 2017 à 70 ans

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- ⇒ **La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,**
- ⇒ **La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,**
- ⇒ **La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,**

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou en ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Courriel : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr .

Téléphone : 01 49 55 82 22

A noter :

Pour les nouveaux apiculteurs ou pour ceux souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017)



Tribune libre

PLU, suite... Si la municipalité se targue de présenter un « budget record » pour 2017, elle peut également se prévaloir d'avoir remporté le tiercé perdant concernant la révision du PLU ! En effet, dès la présentation aux Personnes Publiques Associées, le Préfet a émis un avis défavorable. Neuf mois plus tard, il émet un nouvel avis négatif par un recours gracieux. La Municipalité doit alors revoir sa copie mais celle-ci semble fermée à toute remise en question de son travail et campe sur ses positions. Qu'à cela ne tienne, fin mars, le Préfet décide de mener l'affaire devant le Tribunal Administratif de Grenoble par un recours contentieux. Au final, 3 avis négatifs émis par le

Préfet sans compter ceux de la Chambre d'Agriculture et de la CDPENAF... mais la Municipalité reste dans le déni total. Quant à nous, confortés par ces démarches et soutenus par un certain nombre de propriétaires lésés et déçus par les méthodes employées par la Municipalité, nous avons également déposé un recours contentieux aux motifs nombreux, notamment concernant le non-respect des modalités de concertation et du PADD. Il appartient désormais au Tribunal de trancher !

*Pour Cruseilles Autrement,
Sylvie MERMILLOD et Cédric DECHOSAL*

... Informations ... Informations ... Informations ...

Même si cela semble tard, il nous a paru intéressant de vous communiquer les résultats des élections présidentielles de votre Commune. D'autant plus que la Municipalité souhaitait souligner le bon déroulement et la très bonne organisation des scrutins par les services de la Mairie : en effet, pour la Commune, **c'était une première** avec les 4 bureaux de vote installés dans l'annexe du gymnase. Cet énorme travail de redécoupage géographique en 4 bureaux est une très belle réussite et aussi une très belle récompense pour tous. Les électeurs ont pu voter sans attendre et le dépouillement plus rapide, car réparti en 8 tables, a permis de transmettre les résultats dans les meilleurs délais.

La Municipalité remercie l'ensemble des personnes - agents et bénévoles - qui ont participé à la tenue des bureaux de vote et au dépouillement durant ces deux dimanches.

Résultats du 1 ^{er} tour : 23 avril 2017			Résultats du 2 nd tour : 7 mai 2017		
⇒	Inscrits	3 033	⇒	Inscrits	2 982
⇒	Votants	2 462	⇒	Votants	2 375
⇒	Exprimés	2 404	⇒	Exprimés	2 092
⇒	Absentions	571	⇒	Absentions	607
⇒	Blancs et Nuls	58	⇒	Blancs et Nuls	283
⇒	Participation	81,17 %	⇒	Participation	79,64 %
Candidats			Candidats		
	Voix	%		Voix	%
N. Dupont - Aignant	169	7.03	E. Macron	1 509	72.13
M. Le Pen	371	15.43	M. Le Pen	583	27.87
E. Macron	618	25.71			
B. Hamon	131	5.45			
N. Arthaud	10	0.42			
P. Poutou	28	1.16			
J. Cheminade	6	0.25			
J. Lassalle	27	1.12			
JL Mélenchon	352	14.64			
F. Asselineau	26	1.08			
F. Fillon	666	27.70			

Emmanuel Macron a remporté la majorité des suffrages, avec 66,10 % des voix au second tour contre un score de 33,90 % pour Marine Le Pen. Emmanuel Macron né le 21 décembre 1977 à Amiens est **le 8^{ème} Président de la V^{ème} République**. Agé de 39 ans, il est également le plus jeune Président de la République de l'histoire devant Napoléon Bonaparte.



Vos Elus à la rencontre des acteurs politiques et administratifs du Département.

Le 27 avril, la Municipalité a reçu le nouveau Sous-Préfet de Saint Julien-en-Genevois, Monsieur Jean-Marc Bassaget.

Lors de cette première rencontre la Commune lui a été présentée et un vaste tour d'horizon des dossiers (EHPAD, gens du voyage, recours PLU, label tourisme « pays de Cruseilles », demi-diffuseur de Copponex, demandes de subventions en cours, questions diverses) a été réalisé. Une visite des différents sites (Mairie, Maison de santé, Gymnase, CLAE) sur lesquels des travaux sont en cours ou vont démarrer, a clôturé cette réunion. L'excellent climat qui a présidé à cet échange a déjà eu des retombées très positives notamment concernant le PLU.

Le 31 mai, le Maire et des Adjointes ont rencontré un de nos deux Conseillers Départementaux, Monsieur Denis Duvernay (Mme Christelle Petex étant excusée) accompagnés par Madame Christine Megevand et Monsieur Xavier Brand, leurs remplaçants.

Cette réunion a permis de faire le point sur les dossiers concernant notre collectivité. Nous avons échangé sur les subventions en cours et les aménagements routiers : rond-point du Pont de la Caille, rond-point du Noiret, dévoiement de la route départementale près du lac, déplacement de l'arrêt de bus durant les travaux de la Maison de Santé ainsi que de la programmation des réfections des routes départementales sur notre Commune.

Même si nous avons de nombreux contacts avec nos Conseillers départementaux, il nous est apparu à tous que ce format de rencontre permet des échanges très fructueux. Nous avons décidé de les renouveler régulièrement.

Pascal Tissot, maire adjoint aux finances et RH

... Événements ...

Plus de 200 personnes sont venues pour assister au spectacle musical de « Babar, le conte » composé par Madame Nelly Bance, cheffe d'orchestre, organisé par la Mairie de Cruseilles en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Accompagnée de 15 musiciens jouant sur la Musique de Poulenc, d'un comédien costumé narrant l'histoire et d'un dessinateur qui, par son coup de crayon, crée les scènes, le jeune public captivé, écoute.

Un dialogue s'établit entre les musiciens, le comédien et les petits. Les enfants, entonnent en chœur, le refrain joué par ces derniers sous la baguette de Nelly Bance. Ils sont sollicités à reconnaître les instruments de musique.

La salle s'anime joyeusement et les enfants dansent pour marquer le couronnement de Babar et de Céleste. Sur cette fin heureuse, le spectacle s'achève. Pour clore la fête, tout le monde est convié à partager le verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Catherine Challande, maire-adjointe



Ce week-end, 28 et 29 avril, Cré'arts a présenté sa 4^{ème} édition artistique locale où 28 exposants étaient installés dans l'annexe du gymnase gracieusement offert par la Commune de Cruseilles.

Peinture, pastel, sculpture, poterie, travail du bois, bijoux, tissage, collage, broderie, photographie, gravure sur verre, création à base de papier, de matière de récupération et autres ont séduit les nombreux visiteurs qui se sont attardés sur les œuvres riches

et diverses proposées.

Un excellent moment de partage et de convivialité ! Belle réussite qui comble les auteurs de cet événement culturel et qui appelle à reconduire cette aventure.



Remise du trophée EDF 2016 aux Communes d'Allonzier la Caille, de Cruseilles et au Conseil Départemental pour la mise en lumière du pont Charles-Albert, ce vendredi 7 avril 2017, à la salle « espace des Bains » d'Allonzier.

La réalisation de cet éclairage a été récompensé par le Patrimoine Aurhalpin, association soutenue par les délégations régionales d'EDF, de Groupama et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce site touristique majeur du Département accueille, depuis juin, l'office du tourisme au sein du bistrot des Ponts, bâtiment fraîchement réhabilité par la Commune.



... Fête nationale à Cruseilles ce jeudi 13 juillet 2017 ...

Cette année, comme l'a souhaité la Municipalité, un temps de recueillement aura lieu au Monument aux Morts, à 19h avant le début des festivités sur le site du Lac des Dronières. L'harmonie Cruseilles-Le Châble sera présente au Monument où une gerbe sera déposée par Monsieur Le Maire. Par cet instant, la Municipalité souhaite se souvenir du caractère patriotique de la fête nationale en France au delà du côté festif.

***Petit rappel :** La fête nationale a été instituée par la loi en 1880, pour commémorer deux événements : **la prise de la Bastille le 14 juillet 1789**, symbole de la fin de la monarchie absolue, de la société d'ordres et des privilèges, et **la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790**, célébrant la Nation et la Constitution. En 1879, la IIIe République naissante cherche une date pour servir de support à une fête nationale et républicaine. Même si d'autres dates ont été envisagées, le député Benjamin Raspail dépose le 21 mai 1880 une proposition de loi tendant à adopter le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle. Si le 14 juillet 1789 (prise de la Bastille) est jugé par certains parlementaires comme une journée trop sanglante, la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, elle, permet d'atteindre un consensus. Cette date permet d'unir tous les républicains. La loi, signée par 64 députés, est adoptée par l'Assemblée le 8 juin et par le Sénat le 29 juin. Elle est promulguée le 6 juillet 1880 et précise simplement que « La République adopte le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle », sans indiquer d'année de référence.

Après ce temps au Monument aux Morts, la population est invitée à se rendre sur le site du Lac des Dronières, lieu choisi depuis plusieurs années pour accueillir cette manifestation.

Le Comité des fêtes, organisateur de la soirée, vous a concocté le programme suivant :

- ⇒ **19h30** : looping aérien au dessus du lac,
- ⇒ **20h** : show cabaret – cirque,
- ⇒ **21h** : duo chant par Cédric Gerfaud (usine à groove),
- ⇒ **21h45** : défilé aux lampions depuis la Fromagerie du Mont Salève jusqu'au site,
- ⇒ **22h/22h30** : feux d'artifice sur le lac suivi du bal populaire.

L'ensemble de ces animations sera encadré par :

- ⇒ **Le Foot ball Club** : la buvette,
- ⇒ **Les Eaux Closes** : la restauration « classique »,
- ⇒ **Les Pompiers** : la restauration rapide,
- ⇒ **Togo Luit** : le dessert,
- ⇒ **Saosa** : le cirque-cabaret,
- ⇒ **L'Harmonie et les Pompiers** : le défilé.

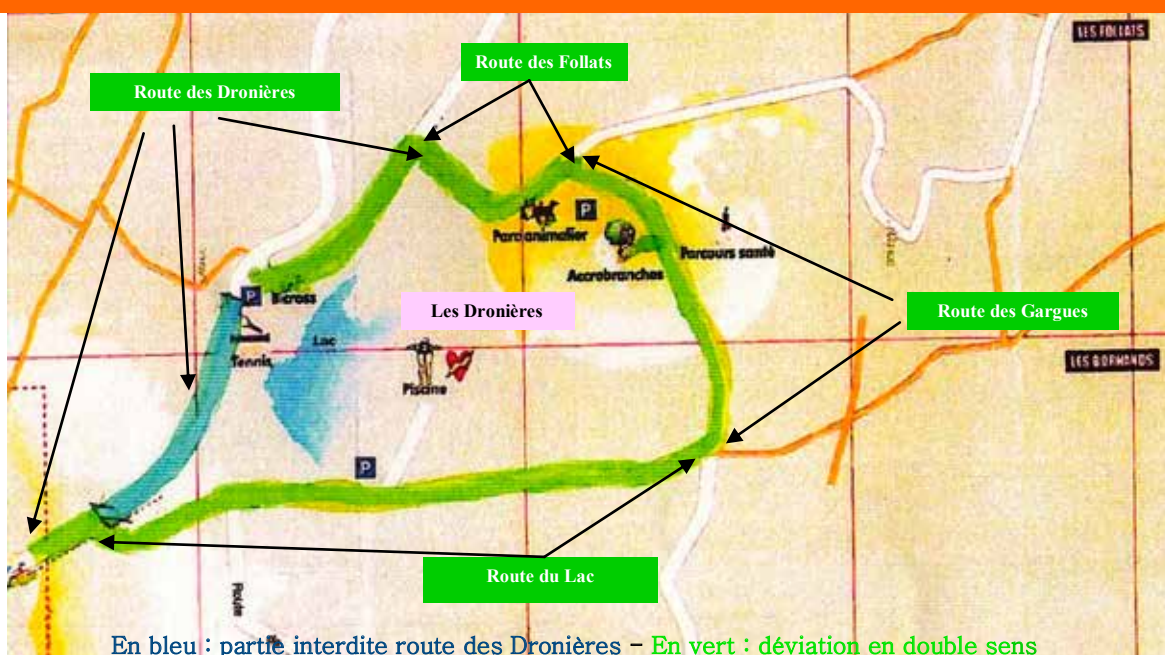
Bien évidemment, les enfants peuvent se grouper vers la Fromagerie pour la remise du lampions avant le défilé. Afin de sécuriser le site, une déviation sera mise en place par les services techniques sous réserve d'accord du service gestionnaire de la voirie.

L'an dernier, la météo avait été capricieuse, cependant, nous comptons sur vous tous, pour venir admirer les feux et participer à cette soirée auprès des pompiers et des associations que vous côtoyez régulièrement !

TRÈS BONNE SOIRÉE

*Source : https://www.google.fr/search?q=f%C3%AAt+du+14+juillet&ie=utf-8&oe=utf-8&client=firefox-b-ab&gfe_rd=cr&ei=4Y0cWb3KI4m.AaN_YpKAI

Plan de déviation de la route des Dronières



...Votre agenda ...

Juillet

Samedi 1^{er}

Fête du tennis Club au Gymnase, dès 9h, organisée par le Tennis Club,

Dimanche 2

Badminton, au gymnase, dès 9h, organisé par le Badminton,

Jeudi 13

Fête nationale, au Monument aux Morts à 19h puis, sur le site du lac des Dronières dès 19h30

Vendredi 28

Marché nocturne, au chef-lieu, dès 17h, organisé par la Mairie,

Samedi 29

Braderie des commerçants, au Chef-lieu, en journée, organisée par l'UCPC,

Août

Samedi 12

La nuit du Chat, concours de pêche, au lac des Dronières, organisée par Les Eaux closes.

Pont du 15 août 2017 : La Mairie sera fermée
Lundi 14 août 2017

Vendredi 25

Marché nocturne, au chef lieu, dès 17, animé par les Patoisans, organisé par la Mairie,

Septembre

Dimanche 3

Vide grenier, au chef-lieu, organisé par le Comité des Fêtes et un collectif d'associations,

Samedi 9

Forum des associations, au gymnase, dès 14h, organisé par le Comité des Fêtes.

Petits rappels aux associations de Cruseilles

pour que vos événements soient annoncés :

⇒ **sur le site de la Commune** : transmettre par mail (mairie@cruseilles.fr) 1 affiche en haute définition, les horaires, le lieu et une phrase descriptive. L'agenda municipal reprendra cette information lors de la réalisation du bulletin.

⇒ **dans les planimètres** : 7 affiches à remettre en mairie, le plus rapidement possible. Les affiches ne sont insérées que le lundi.

pour les débits de boisson :

⇒ la demande est à envoyer en mairie 3 mois avant l'évènement



Cérémonie commémorative du 72^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Les commémorations officielles sont des temps forts pour la Commune ; elles permettent de mobiliser différents acteurs comme les écoles, les associations, les habitants, les corps constitués, autour de ces événements. A Cruseilles, cette cérémonie se déroule en deux temps : un moment de recueillement sur le site du Noiret de 9h à 9h30, afin d'évoquer les 5 fusillés du Noiret. Puis, la population est appelée à se retrouver Place de la Mairie pour la formation du cortège en direction de l'Eglise, dès 10h. A l'issue de la célébration religieuse, le cortège, accompagné par l'Harmonie, par les Pompiers et par tous les corps constitués, se rend au Monument aux Morts, où des enfants du Collège, des Écoles primaires publique et privée ont participé à cette commémoration en évoquant divers textes et poèmes. Enfin, Louis Jacquemoud, a lu le message du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, et le Maire, a terminé la cérémonie par un message de paix. Toute la population s'est ensuite retrouvée autour du verre de l'amitié au restaurant scolaire des Ébeaux.

